

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DASCO 49 G Concessions de logement dans des établissements publics locaux d'enseignement relevant de la compétence du Département de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-7, R. 216-4 à R. 216-19 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les propositions des conseils d'administration des collèges concernés ;

Vu les avis du service des domaines de l'Etat correspondant à ces propositions ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'approuver le contenu et les modalités d'attribution de concessions de logement dans des établissements publics locaux d'enseignement relevant de la compétence du Département de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont attribuées, par nécessité absolue de service ou utilité de service, des concessions de logements aux personnels de l'Etat en fonction dans les collèges du Département de Paris, conformément à la liste ci-dessous.

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisée à signer les arrêtés d'attribution correspondants.

COLLEGE FRANCOIS COUPERIN -2, RUE DU GRENIER SUR L'EAU - 75004 PARIS

CLASSEMENT PONDERE : 936 (ANNEE SCOLAIRE 2012-2013)
 PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 2 MARS 2009 – 22OCTOBRE 2012
 AVIS DU SERVICE DES DOMAINES : 23 JUIN 1988 – 14 JANVIER 2013

NATURE DE LA CONCESSION	NOMBRE DE CONCESSIONS AUTORISEES	NOMBRE DE CONCESSIONS DANS L'ETABLISSEMENT	LISTE DES EMPLOIS	SITUATION ET CONSISTANCE DU LOGEMENT	CONDITIONS FINANCIERES
NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU PROFIT DES AGENTS DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET D'EDUCATION.	4 AU MAXIMUM	3	CHEF D'ETABLISSEMENT	F5 120M2 3EME ETAGE	LOYER GRATUIT-CHARGES DUES AU-DELA FRANCHISE
			GESTIONNAIRE	F4 112 M2 3EME ETAGE	LOYER GRATUIT-CHARGES DUES AU-DELA FRANCHISE
			ADJOINT AU CHEF D'ETABLISSEMENT	F3 75 M2 DUPLIX RDC et 1 ^{ER} ETAGE	LOYER GRATUIT-CHARGES DUES AU-DELA FRANCHISE
UTILITE DE SERVICE	NEANT				

COLLEGE GUY FLAVIEN 6, RUE D'ARTAGNAN 75012 PARIS

CLASSEMENT PONDERE : 685
 PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 25 JUIN 2009
 AVIS DU SERVICE DES DOMAINES : 23 OCTOBRE 1987

NATURE DE LA CONCESSION	NOMBRE DE CONCESSIONS AUTORISEES	NOMBRE DE CONCESSIONS DANS L'ETABLISSEMENT	LISTE DES EMPLOIS	SITUATION ET CONSISTANCE DU LOGEMENT	CONDITIONS FINANCIERES
NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU PROFIT DES AGENTS DE DIRECTION, DE GESTION ET D'EDUCATION.	3 AU MAXIMUM	3	CHEF D'ETABLISSEMENT	F5 3EME ETAGE 117 M2	LOYER GRATUIT-CHARGES DUES AU-DELA FRANCHISE
			GESTIONNAIRE	F4 3EME ETAGE 150 M2 AILE GAUCHE	LOYER GRATUIT-CHARGES DUES AU-DELA FRANCHISE
			ADJOINT AU CHEF D'ETABLISSEMENT	F4 3EME ETAGE 150 M2 AILE DROITE	LOYER GRATUIT-CHARGES DUES AU-DELA FRANCHISE
UTILITE DE SERVICE	NEANT				

**La Maire de Paris,
 Présidente du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil général**

Anne HIDALGO,